

Présentation « Nouveau formulaire MDPH »

Rencontres territoriales

1

La MDPH en quelques chiffres

124 342 bénéficiaires d'au moins un droit (8,4% de la population) au 31/12/17 dont 108 942 adultes





2 074 personnes reçues dans le cadre du traitement de leur demande (en réunion d'EPE et CDAPH)

Délai moyen de réponse aux demandes en décembre 2018 de 4,3 mois 52 193 appels décrochés et 27 074 mails en 2017 par l'accueil MDPH



Les enjeux pour la MDPH

- L'élargissement des missions vers plus d'accompagnement des publics : passer d'une structure qui ouvre des droits à un « **service accompagnant** »

Réponse Accompagnée Pour Tous

- Continuer à absorber l'augmentation de l'activité sans dégrader la qualité et les délais de traitement : **modernisation et efficacité**



Projet IMPACT ou comment simplifier et personnaliser le parcours de l'usager

- Lancé en février 2014 par la DGCS et la CNSA afin de :
 - Simplifier les démarches administratives des usagers
 - Améliorer le taux de remplissage des certificats médicaux et des dossiers de demande
 - Renforcer l'information des usagers sur l'état d'avancement du traitement de leur dossier
 - Mise en place d'un Système d'Information Harmonisé pour toutes les MDPH instauré par le décret du 5 Mai 2017

IMPACT c'est quoi?



Notre environnement de travail en 2019



Un formulaire revu selon 5 grands principes

1. Remettre l'usager en position d'expression de ses attentes au regard de sa situation

• L'usager ne doit plus déterminer lui-même les prestations pouvant répondre à ses besoins ;

• C'est à la MDPH de composer un ensemble de prestations adaptées aux besoins de l'usager.

2. Guider l'expression du besoin ressenti et des attentes tout au long du document

3. Organiser le formulaire autour d'un socle commun et 2 trajectoires facultatives

- Vie quotidienne (socle commun);
- Vie scolaire et étudiante (facultatif) ;
- Situation professionnelle (facultatif).

4. Permettre également, comme dans les anciens formulaires, de demander des droits et prestations (caractère hybride du formulaire)

5. Permettre aux aidants d'apporter des informations complémentaires les concernant

Trois grandes évolutions du formulaire

Mise en place de la demande générique Repérage des situations prioritaires

Prise en compte de l'aidant

Implique une adaptation profonde de nos pratiques pour ce qui est du traitement des demandes des personnes

Vidéo CNSA

<u>http://www.pasdecalais.fr/Actualites/Actualite-Solidarite-et-</u> <u>sante/Dossier-de-demande-a-la-MDPH-un-nouveau-formulaire-plus-</u> <u>facile-a-utiliser</u>

Le nouveau formulaire: une approche par les besoins et les attentes



Remettre l'usager en position d'expression de ses attentes au regard de sa situation

L'usager ne doit plus déterminer lui-même les prestations pouvant répondre à ses besoins ;
C'est à la MDPH de composer un ensemble de prestations adaptées aux besoins de l'usager.

Les évolution induites par le nouveau formulaire

Avec la mise en place de la demande générique:

Ies MDPH sont autorisées à proposer un droit qui n'a pas été spécifiquement demandé par l'usager.

La MDPH peut proposer d'autres droits même en cas de demande exprimée pour une prestation ciblée.

Le formulaire de demande

5 documents (22 pages) remplacés par 1 seul document (20 pages)



Le nouveau formulaire pour les personnes

- Plus intuitif, il guide les personnes dans le remplissage de leur dossier
- Plus complet, il permet à la personne de recenser l'ensemble de ses besoins et/ou demandes
- Plus **explicite** avec sa notice intégrée
- Plus attractif avec son code couleur
- Plus **simple**, un seul document est à compléter par la personne





DEMANDE À LA MDPH



Article R 146-26 du code de l'action sociale et des familles

La MDPH, c'est la Maison départementale des personnes handicapées.

Elle étudie votre situation pour répondre aux besoins liés à votre handicap. Ce formulaire se déploiera progressivement sur le territoire national entre le 1^{er} septembre 2017 et le 1^{er} mai 2019. À cette date, il se substituera définitivement au formulaire Cerfa 13788*01.

À qui s'adresse ce formulaire ?

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Ce formulaire s'adresse à la personne présentant un handicap.

Si la personne concernée a moins de 18 ans, ses parents sont invités à répondre pour elle. Si la personne de plus de 18 ans a une mesure de protection, son tuteur répond avec elle ou son curateur l'accompagne dans sa demande.

Pour obtenir de l'aide pour remplir ce formulaire, vous pouvez vous adresser à l'accueil de la MDPH.

Vous allez expliquer à la MDPH votre situation, vos besoins, vos projets et vos attentes. En fonction des conditions prévues par la réglementation, vous pourrez peut-être bénéficier des droits suivants :

Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) voire un de ses compléments

Allocation aux adultes handicapés (AAH) voire un de ses compléments

Carte mobilité inclusion (anciennes cartes d'invalidité, de priorité et de stationnement pour personnes handicapées)

Orientation vers un établissement ou service médico-social (ESMS) enfants/adultes

Prestation de compensation du handicap (PCH)

Renouvellement d'allocation compensatrice (ACTP ou ACFP)

Projet personnalisé de scolarisation – parcours et aides à la scolarisation

Orientation professionnelle et/ou formation professionnelle

Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)

Affiliation gratuite à l'assurance vieillesse des parents au foyer (AVPF)

La page de garde

Listing des prestations de compétence CDAPH

Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) voire un de ses compléments

Allocation aux adultes handicapés (AAH) voire un de ses compléments

Carte mobilité inclusion (anciennes cartes d'invalidité, de priorité et de stationnement pour personnes handicapées)

Orientation vers un établissement ou service médico-social (ESMS) enfants/adultes

Prestation de compensation du handicap (PCH)

Renouvellement d'allocation compensatrice (ACTP ou ACFP)

Projet personnalisé de scolarisation – parcours et aides à la scolarisation

Orientation professionnelle et/ou formation professionnelle

Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)

Affiliation gratuite à l'assurance vieillesse des parents au foyer (AVPF)

La page de garde

Que dois-je remplir ?

C'est ma première demande à la MDPH

- Ma situation médicale, administrative, familiale ou mon projet a changé
- Je souhaite une réévaluation de ma situation et/ou une révision de mes droits
- Je souhaite le renouvellement de mes droits à l'identique car j'estime que ma situation n'a pas changé

Votre aidant familial (la personne qui s'occupe de vous au quotidien) souhaite exprimer sa situation et ses besoins

Remplissez tout le formulaire pour exprimer l'ensemble de vos besoins. Vous avez aussi la possibilité de préciser les droits et prestations que vous souhaitez demander en remplissant la partie E

Remplissez les parties A et E. Vous avez aussi la possibilité de remplir tout le formulaire

Votre aidant familial peut remplir la partie F Information à destination de la personne. Selon sa situation, quelle est la partie à compléter ?

Plusieurs volets pour l'expression des besoins et des attentes de la personne



A Votre iden Al Identité de Sexe : Nom de naissance :	tité l'enfant ou de l'adulte co Homme Femme Nom d'épo	Renseignements obligatoires ncerné par la demande		À compléi obligatoiremen toutes les dem	ter It pour andes	
Prénoms : Nationalité : Commune de naissance : Pays de naissance : Si vous avez re	Française Espace Économiqu Erance Autre, préciser :	e en France :			VOLET A: Iden	itité de la
Adresse (si cesari): Code postal :	Commune :	Pays :			personne Page	2
Si besoin, comment souhaitez-vol Si vous avez élu don (sesociation, centre d'hébergement ou d' Organisme payeur de prestations familiales/RSA : Organisme d'assurance maladie : Votre numéro de S Si c'est votre entrant qui est concen indiquer son numéro Autorité pa		alocataire :	Po nu Pour u charge	our toute demande AAH, A Iméro CAF si vous avez un In enfant, indiquer le numé e, ainsi que le numéro SS d	EEH, AGAV, CPR, indiquer votre compte, éro de SS du parent qui le prend en e l'enfant	
Qui exerce l'autorité parentale :	eurs)	Parent 2 ou représentant légal 2				
Nom : Prénom : Dato do noissonoo : Adresse (numéro er nue) : Complément d'adresse : Code postal : Commune : Pays : Téléphone : Adresse e-mail : En cas de photocopie	séparation des parents, de délégation d'auto	rité parentale cu de tutelle, joindre une cice de l'autorité parentale		Lors de la préser joindre les docu	nce de trombone : ments nécessaires	
2/20 Nom :		Prénom:				

Repérage des situations prioritaires

Possibilité pour la personne d'indiquer s'il pense que son dossier nécessite un traitement rapide (rubrique A5)

- permet d'attirer l'attention de la MDPH dès le dépôt du dossier sur un certain nombre de situations à risque de rupture ;
- ✓ n'oblige pas la MDPH à traiter ce dossier en urgence ;
- ✓ ne remet pas en cause la procédure d'urgence réglementairement prévue pour la PCH.



Des réflexions sont en cours sur l'utilisation de cette information.

A la 4^{ème} page du volet A apparait la liste des pièces nécessaires pour la recevabilité du dossier

A Documents à joindre obligatoirement à votre demande

Renseignements obligatoires

- Un certificat médical de moins de 6 mois prévu pour les demandes MDPH.
- Une photocopie recto verso d'un justificatif d'identité de la personne handicapée et, le cas échéant, de son représentant légal (Pièce d'identité en vigueur ou titre de séjour en cours de validité ou tout autre document d'autorisation de séjour en France)
- Une photocopie d'un justificatif de domicile (Pour les enfants, joindre le justificatif de domicile du représentant légal ; pour les personnes hébergées par un tiers : justificatif de domicile et attestation sur l'honneur de l'hébergeant)
- Une attestation de jugement en protection juridique (le cas échéant)

Les pièces de la recevabilité obligatoires pour toute demande à la MDPH

Différence entre pièces de la recevabilité et pièces complémentaires pour l'évaluation

Les 4 pièces obligatoires de la recevabilité pour toute demande à la MDPH



Pièces complémentaires pour l'évaluation de la demande

Lors de l'évaluation du dossier, d'autres pièces peuvent être demandées afin d'affiner la connaissance de la situation (bilans médicaux, bilans de prise en charge...)

La 4^{ème} page : signature de la personne ou de son représentant légal



• Possibilité pour la personne ou son représentant d'utiliser la signature électronique (remplissage sur adobe reader)

Exemple:



La 4^{ème} page est celle permettant à la personne d'exprimer:

 Son accord/désaccord sur l'échange d'information avec les professionnels qui l'accompagnent.

> J'accepte, que la MDPH, pour mieux connaître ma situation et mes besoins, échange avec les professionnels qui m'accompagnent, en application de l'article L241-10 du code de l'action sociale et des familles.

ou

Je n'accepte pas que la MDPH échange avec les professionnels qui m'accompagnent, et je m'engage à répondre à toute information complémentaire nécessaire à la MDPH.

• Son choix concernant la procédure simplifiée



La 4ème page

M.D.P.H. Formulaire de demande MDPH du Pas-de-Calais - Parc d'activité des Bonnettes - 9, Rue Willy Brandt BP 90266 - 62005 Arras cedex

Contact mail : mdph62@mdph62.fr

Site web : http://www.pasdecalais.fr/Solidarité- Sante/Personnes-en-situation-de-handicap/La-MDPH

Accueil Téléphonique : 03 21 21 84 00

Pour tous les volets

Pièces à joindre correspondant à chaque volet

Certaines zones du document font état de documents à transmettre : elles sont signalées par un trombone

Merci de joindre si possible les documents justificatifs suivants.

Ils sont nécessaires à l'évaluation de votre situation et faciliteront le traitement de votre demande :

Justificatifs, factures ou devis en votre possession concernant les frais évoqués en B1 et B3

En cas de réduction d'activité professionnelle pour la prise en charge de l'enfant en situation de handicap :

Contrat de travail, bulletin de salaire, ou attestation de l'employeur justifiant la réduction du temps de travail ou le temps de travail effectif du ou des parents

Il s'agit d'attirer l'attention de l'usager sur le fait que des pièces complémentaires seront nécessaires en fonction des spécificités de sa situation ;

✓ Attention, elles ne sont pour autant pas indispensables pour la recevabilité.

Pour tous les volets

Chaque partie du dossier s'articule autour de 3 thématiques :



Pour tous les volets Partie d'expression libre à chaque fin de volet

Vous avez d'autres renseignements importants (situation, attentes, projets) concernant votre vie scolaire, étudiante ou apprentissage, indiquez-les ici :





Si votre demande concerne la scolarité ou la vie étudiante

C1 Situation scolaire	VOLET C: la vie scolaire Page 9
Si l'enfant est actuellement scolarisé, est-ce : En milieu ordinaire A domicile Avec accompagnement par un service de soin ou un établissement médico-social En temps partagé entre l'établissement médico-social et le milieu ordinaire ou domicile En temps partagé entre le service de soin et le milieu ordinaire	Au sein de quel(s) établissement(s) ?
En formation supérieure	
Si l'enfant est placé en internat, ses frais de séjour sont-i en charge par l'assurance maladie. l'Ét	ils intégralement pris Oui Non





Demandes relatives à la vie quotidienne

Les droits et les prestations délivrés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sont soumis à certaines conditions, notamment liées à l'âge : Vous avez moins de 20 ans : Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) voire un de ses compléments

Prestation de compensation du handicap (PCH)

Carte mobilité inclusion - Mention invalidité (le cas échérart avec mention becoin d'accompagnement ou becoin d'accompagnement décité) OU priorité

Carte mobilité inclusion - Mention Stationnement

Affiliation gratuite à l'assurance vieillesse des parents au fover (AVPF)

Vous avez plus de 20 ans :

Allocation aux adultes handicapés (AAH): Dans ce cas, compléter également la partie D. La lorprévoit que la MDPH évalue le choit à la reconnaiseance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) et à l'orientation proteationelle larqu'une demande d'AAH est formalée. (Sous certaines conditione, le choit à INAH peut étre ouvert avant Jigge de 20 ans.)

Complément de ressources

Orientation vers un établissement ou service médico-social (ESMS) pour adultes

Maintien en établissement ou service médico-social (ESMS) au titre de l'amendement Creton

Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) (en cas de rencuvellement ou de révision)

Allocation compensatrice pour frais professionnels (ACFP) (en cas de renouvellement ou de révision)

Prestation de compensation du handicap (PCH)

Carte mobilité inclusion - Mention invalidité De cas échéant avec mention besoin d'accompagnement ou besoin d'accompagnement cécilé) ou priorité

Carte mobilité inclusion - Mention Stationnement

Affiliation gratuite à l'assurance visillesse des parents au foyer (AVPF)

Demandes relatives à la vie scolaire

Parcours de sociarisation et/ou de formation avec ou sans accompagnement par un établissement ou service médico-social. Préciser éventuellement votre demande :

Le formulaire ne précise pas les différents volets de la PCH. C'est lors de l'évaluation que seront définis le(s) volet(s) répondant aux besoins de la personne.

Partie E: Expression des demandes Page 17

Demandes relatives au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle (Dans ce cas, compléter aussi la partie D)

Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)

Orientation professionnelle

Centre de rééducation professionnelle (CRP), Centre de pré-orientation (CPO) ou Unité d'évaluation, de réentraînement et d'orientation sociale et socioprofessionnelle pour personnes cérébro-lésées (UEROS)

Établissement et service d'aide par le travail (ESAT)

Marché du travail Avec accompagnement par le dispositif Emploi accompagné

«Le dispositi emploi encompagne propose un eccompagnement médico-social et un soutien à l'insertion professionselle du travailleur hendicapé et à son employeur. Pleurent être bénéficiales de ce dispositif les travaileurs handicapés: «ayant or projet d'insertion en milieu antinaire de fravail.

accueillis dans un établissement ou service d'aide par le travail ayant un projet d'insertion en mèleu ordinaire de travail,
 déjá en emplici en mileu ordinaire de travail, rencontrant des difficultés particulières pour selouriser leur insertion protesationaile.

Bénéficiez vous de l'Obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) ?

Dans ce cas il vous est inutile d'effectuer une demande de RQTH car l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés vaut RQTH.

Vous bénéficiez de l'OETH si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- Victime d'accident du travail ou de maladie professionnelle ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10 % et titulaire d'une rente attribuée au titre du régime général de sécurité sociale ou de tout autre régime de protection sociale obligatoire ;
- Titulaire d'une persion d'invalidité attribués au titre du régime général de sécurité sociale, de tout autre régime de protection sociale obligatoire ou au titre des dispositions régissant les agents publics à condition que l'invalidité des intéressés récluise au moins des deux tiers leur capacité de travail ou de gain ;
- Ancien militaire cu assimilé, titulaire d'une pension militaire d'invalidité à condition que votre invalidité ait réduit de deux tiers votre capacité de travail ou de gain ;
- Veuve cu orphetin de victime militaire de guerre ou de titulaire de pension militaire d'invalidité (sous certaines conditions);
- Titulaire d'une allocation ou d'une rente d'invalidité relative à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de malacie contractée en service ;
- Titulaire de la carte mobilité inclusion comportant la mention invalidité ;
- Titulaire de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH).

Par ailleurs certaines orientations professionnelles valent RQTH. Ainsi, il vous est inutile d'effectuer une demande de RQTH si vous bénéficiez d'une orientation de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées vers un Établissement ou service d'aide par le travail (ESAT), vers le marché du travail ou un centre de rééducation professionnelle – CPP, »

Vous venez de formuler une demande de droits et prestations.

Conformément à la loi du 11 février 2005, l'équipe de la MDPH peut proposer à la décision de la CDAPH, sur la base de l'examen de votre situation et de l'expression de vos besoins, l'ouverture de droits complémentaires.

Définition de « l'obligation d'emploi »

il n'est pas nécessaire de formuler une demande de RQTH auprès de la MDPH si votre situation correspond à l'une de ces situations.

Partie E: Vie de l'aidant Page 19

Prise en compte de l'aidant

Volet dédié à la prise en compte de l'aidant non professionnel: Repérage de ses besoins, de signes d'épuisement

Le Volet F

✓ II est facultatif

✓ permet à l'aidant familial d'exprimer s'il le souhaite ses besoins, ses difficultés, ses souhaits

Vie de votre aidant familial

Si vous souhaitez exprimer des besoins en tant qu'aidant familial

Ce feuillet est facultatif. Il s'adresse à l'aidant familial de la personne en situation de handicap. L'aidant familial, c'est une personne de l'entourage qui aide la personne en situation de handicap au quotidien. Si plusieurs aidants familiaux souhaitent exprimer leurs besoins, remplissez une feuille pour chacun. Vous pouvez expliquer à la MDPH l'aide que vous apportez actuellement à la personne en situation de handicap et vous pouvez exprimer vos attentes et vos besoins.

Des réflexions en cours notamment avec le Département dans le cadre du Réseau Aide aux Aidants

Nouveau formulaire et triptyque Handicap psychique

Le triptyque Handicap Psychique

<u>Questionnaire</u> <u>sur le projet</u> <u>de vie</u> Questionnaire à destination de l'entourage Le triptyque Handicap psychique doit continuer à être utilisé avec le nouveau formulaire.

Questionnaire à destination des soignants

Au niveau national, un 3^{ème} volet du certificat médical pour les personnes présentant des atteintes mentales cognitives et psychiques est en cours d'élaboration. Aucune date de livraison n'a été communiquée.

35

http://www.pasdecalais.fr/Solidarite-Sante/Personnes-en-situation-de-handicap/La-MDPH/Comment-faire-unedemande/Je-telecharge-les-formulaires-pour-deposer-un-dossier#id_DIV2

Vidéo CNSA

<u>http://www.pasdecalais.fr/Actualites/Actualite-Solidarite-et-</u> <u>sante/Dossier-de-demande-a-la-MDPH-un-nouveau-formulaire-plus-</u> <u>facile-a-utiliser</u>

L'évaluation et la décision CDAPH

La demande générique: une approche par les besoins

Avec le nouveau formulaire 2 types de demandes sont possibles

 Une demande de droit spécifique exprimée : demande spécifique d'un droit ou d'une prestation cochée par l'usager ou son représentant légal sur le nouveau formulaire → <u>rubrique E uniquement</u>.

<u>Et/ou</u>

- Une demande générique :
 - > l'usager exprime uniquement sa situation, ses difficultés et ses besoins ressentis
 - Lorsque l'équipe d'évaluation propose un droit ou une prestation non demandé par l'usager, une demande générique est créée.

La demande est distincte de la proposition et de la décision

- L'équipe pluridisciplinaire ne formule pas de demande à la place de la personne mais des propositions.
- Les propositions sont inscrites dans le SI après évaluation de la situation.

Une évaluation globale

L'équipe d'évaluation adopte une approche globale des besoins du demandeur :

- Toutes les dimensions de la vie de la personne peuvent être potentiellement abordés
- Exploration de toutes les réponses de compensation possibles
- Regard croisé des évaluateurs au profil complémentaire

A partir des difficultés/besoins exprimés par le demandeur dans le formulaire de demandes et dans le certificat médical

Décision de la CDAPH et demande générique



Contestation de décision de la CDAPH

Contestation de décision

- Depuis le 1^{er} janvier 2019, la MDPH a modifié les voies de recours et a mis en application le RAPO (<u>Recours Administratif P</u>réalable <u>O</u>bligatoire précisé à l'article L.142-4 du code de la sécurité sociale).
- En cas de désaccord, 3 possibilités pour contester une décision MDPH :
- <u>La conciliation :</u> vise à donner des éléments explicatifs sur la décision prise par la CDAPH, le conciliateur (personne extérieur à la MDPH) étudiera la demande et rédigera un rapport transmis à la personne.
- <u>Le RAPO</u>: la personne n'est pas d'accord avec la décision prise par la CDAPH et souhaite une réévaluation de son dossier. Le dossier fera l'objet d'un passage en CDAPH afin qu'une nouvelle décision soit prise.
- <u>Le recours contentieux :</u> la personne n'est pas d'accord avec la décision prise par la CDAPH suite au RAPO et souhaite que sa demande soit réexaminée par un tribunal.

L'intérêt de la Conciliation ou du RAPO

La conciliation ou le recours administratif préalable obligatoire présentent plusieurs avantages servant les intérêts de deux parties :

- Rapidité dans la prise de décision
- Conflits résolus grâce aux explications fournies lors de cette procédure qui permettent aux personnes de mieux comprendre la décision et donc de mieux l'accepter.
- Possibilité de modifier une décision :
 - sans que le juge ne l'impose en évitant donc des condamnations aux dépens devant les tribunaux,
 - voire avant que le juge ne se prononce ce qui permet un abandon de la procédure contentieuse.

Ces modes alternatifs de règlement des conflits permettent donc d'éviter des recours contentieux.

Les voies de recours ouvertes <u>avant le</u> 1^{er} janvier 2019



 Les voies de recours ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2019 précisées par le décret



Comment obtenir le formulaire?

 Possibilité de télécharger le formulaire par les personnes/professionnels via l'espace internet de la MDPH

<u>http://www.pasdecalais.fr/Solidarite-Sante/Personnes-en-situation-de-handicap/La-MDPH/Comment-faire-une-demande/Je-telecharge-les-formulaires-pour-deposer-un-dossier</u>

Version téléchargeable pouvant être remplie sur ordinateur puis imprimée par la personne/ le professionnel.

• Possibilité pour la personne d'obtenir un formulaire à l'accueil MDPH

Comment remplir le formulaire?

- En version manuscrite
- Sur ordinateur avec Adobe reader et signature électronique
- Sur le nouvel outil : MDPH en ligne

MDPH en ligne

- Outil national permettant le dépôt en ligne d'une demande auprès de la MDPH
- Déployé dans le Pas-de-Calais depuis début février 2019

https://mdphenligne.cnsa.fr/mdph/62

 Permet le dépôt des pièces de la recevabilité et éventuellement d'autres pièces

MDPH en ligne



- Chaque MDPH dispose d'une page d'accès sur le service.
- Cette page est configurée à la demande de la MDPH à l'aide
 - du logo de l'entité ;
 - d'une photo d'accueil ;
 - des horaires d'ouverture ;
 - des coordonnées (adresse, téléphone ...)

Création d'un accès personnel

Factorian Construction Amount of the the		<u>Con</u>
	Inscrivez-vous pour commencer votre démarche	
	Adresse email *	
	Créez votre mot de passe *	
	Robustesse de votre mot de passe: Très faible	
	Afficher le mot de passe	
	 Afin de garantir au mieux l'intégrité des données, le mot de passe doit au moins : comprendre huit caractères, présenter trois des quatre catégories de caractères suivantes : majuscule, minuscule, chiffre et/ou caractères spéciaux, être d'une robustesse moyenne. 	
	☐ J'ai lu et j'accepte l'ensemble des <u>Conditions Générales d'Utilisation</u> *	
	Inscrivez-vous	

 Avec une adresse mail valide

et

 un mot de passe répondant aux critères de sécurité (case, chiffres et/ou caractères spécifiques)

MDPH en ligne

 Un tiers (professionnel...) peut créer un compte nominatif et déposer des demandes pour plusieurs personnes. Le tiers dispose d'un compte auquel sont rattachés plusieurs profils.



Point de vigilance: les mails relatifs aux demandes sont transmis sur l'adresse mail du tiers et non sur celle de la personne.

Déposer une demande



- Chaque volet du formulaire IMPACT est représenté par un bloc.
- Les éléments obligatoires correspondent aux premiers volets à remplir. Les volets facultatifs viennent en second.
- Les éléments obligatoires apparaissent en rouge s'il ne sont pas complétés.
- Tous les éléments complétés apparaissent en vert.

Déposer une demande

- Une fois complet, la personne clique sur « envoyer ma demande ».
- Cliquer sur « envoyer ma demande » vaut signature électronique.
- La MDPH réceptionne le dossier via l'interface d'administration.
- Il existe différentes phases dans le dépôt en ligne d'une demande.
- Dès lors que la MDPH a supprimé la demande de MDPH en ligne, la personne n'a plus accès à sa demande.
- L'outil ne conserve pas les demandes transmises et traitées par la MDPH.

Communication entre l'interface et le demandeur

L'application communique avec l'usager par courriel lorsqu'il :				
Créé son compte	Un mail avec un lien de confirmation est envoyé.			
Emet une demande	Un mail de confirmation de l'émission de la demande est envoyé. Il contient en PJ un PDF récapitulatif de la demande émise.			
Voit sa demande validée	Un mail de confirmation de validation de la demande est envoyé à l'usager.			
Utilise la fonctionnalité « Mot de passe oublié ? »	Un mail contenant un lien hypertexte redirige l'usager vers une page de modification de son mot de passe.			

Notice de MDPH en ligne

 Les conditions générales d'utilisation (disponible en bas de la page) précise également les modalités d'utilisation.



Notifications de décision CDAPH vers un ESMS

Comment se présente la nouvelle notification

- Retour de l'indication des ESMS désignés sur la notification, cependant cette notification d'orientation reste valable pour tous les ESMS de même catégorie (même ceux non désignés)
- L'indication « toutes modalités d'accueil » pour les orientations vers un établissement médico-social n'apparaît plus, mais celle-ci reste bien valable pour de l'accueil de jour ou externat, de l'hébergement ou internat, et pour de l'accueil temporaire (enfant/adulte)
- Il n'y aura plus de notification de maintien en ESMS y compris pour les ESAT
- Une « annexe à l'orientation » sera associée aux notifications pour apporter des informations complémentaires aux usagers

Aide et Communication autour du formulaire

Aide et Communication sur le nouveau formulaire par la MDPH du Pas-de-Calais

- Notice simple disponible sur le site internet MDPH et remis sur demande à l'accueil
- Communication vers les services pouvant accompagner les personnes lors du remplissages (associations, CCAS, ESMS, Centres Hospitaliers, acteurs de l'emploi, mandataires judiciaires...)
- Une lettre circulaire va être transmise par mail à destination de l'ensemble des partenaires MDPH

« kit communication » sur le nouveau formulaire

- Pour qui ?
 - Associations
 - Partenaires
- Comment ?
 - En version dématérialisée:
 - Le formulaire impact
 - Support de présentation (powerpoint) à destination des professionnels
 - Lettre circulaire récapitulative
 - Notice adaptée
 - Vidéos fournies par la CNSA
 - Article d'information pour le cas échéant les revues associatives
 - Plaquette sur MDPH en ligne et lien vers l'espace internet MDPH